



Institut Français
Textile - Habillement

Ecully, le 12 janvier 2006

Nos références : JMO/AD/AO
Votre courrier du : 08/12/2005
Références :

Madame Catherine MERILLON

**TISSAGE ET ENDUCTION SERGE
FERRARI S.A.**
ZI
BP 54
38352 LA TOUR DU PIN CEDEX

RAPPORT D'ESSAI N° LYC-05-3661

Echantillons soumis le 16/12/2005 par courrier

Objet de la demande : 1 Essai au brûleur électrique,
1 Essai de propagation de flamme,
1 Essai pour matériaux fusibles,
Pour classement de réaction au feu officiel
sur un échantillon référence
" PRECONTRAIT 251"

Le responsable de l'étude

Jean-Marc ORAISON

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 5 pages et 0 Annexe(s).

* Seuls les « essais effectués sous le couvert de l'accréditation Cofrac » portent cette mention explicite.

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES : ART 2.1- La demande d'essais et prestations associées dont la réalisation est confiée aux laboratoires de L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT fait l'objet d'une demande écrite par le client à laquelle sont obligatoirement joints les échantillons à tester. Cette demande indique avec précision l'identité et les coordonnées du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons, l'objet du travail demandé. ART 2.3.1 - Les demandes sont classées par ordre de réception et les essais repris dans le même ordre. En cas d'urgence ou d'accord contractuel particulier, les essais peuvent être effectués en priorité. Dans ce cas, l'Institut peut majorer le prix mentionné dans le catalogue des essais dans des conditions proposées au client et acceptées. ART 2.2.3 Sur demande du client, un témoin de l'échantillon soumis à essais peut lui être remis muni de l'identification de L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT. ART 5.2 - L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT ne peut être tenu responsable des diverses interprétations et de l'usage qui peut être fait des rapports d'essais, rapports d'interprétations, commentaires, avis et observations. ART VI - L'utilisation et/ou la référence au nom de L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT sont subordonnées à l'autorisation écrite de la Direction de l'Institut. ART 2.3.4 - Au terme des essais, la partie résiduelle non utilisée des échantillons est conservée conformément aux procédures du système d'assurance qualité du site de l'Institut où sont réalisés les essais. ART 4.2.2 - Sauf stipulation particulière, les factures et demandes d'acompte sont payables à l'Institut à l'adresse de réalisation des essais et des prestations associées, au comptant par virement, par chèque, à réception de la facture.



ACCREDITATION
N° 1-0101
PORTEE
COMMUNIQUEE
SUR DEMANDE

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue • 69134 ECULLY CEDEX
Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 • Fax : (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017

Siège Social : Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. (33) 04 72 86 16 00 - Fax (33) 04 72 86 16 50 - www.ifth.org

SIRET 433 430 032 00017 - NAF 7312 - TVA : FR 39 453430622 - CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL (L01 DU 22 JUILLET 1948 - ARRÊTÉ DU 14 AVRIL 2000)



**RAPPORT D'ESSAI DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans

Demandeur de l'essai : **TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI
ZONE INDUSTRIELLE BP 54
38352 LA TOUR DU PIN**

Nom et adresse du Producteur : **TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI
ZONE INDUSTRIELLE BP 54
38352 LA TOUR DU PIN**

Nom et adresse du distributeur : **TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI
ZONE INDUSTRIELLE BP 54
38352 LA TOUR DU PIN**

Référence(s) commerciale(s) : **PRECONTRAIT 251**

Description du produit : Grille polyester enduite sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse.
Masse surfacique nominale : 325 g/m²
Epaisseur nominale : 0,32 mm
Coloris présentés : blanc

Nature des essais : Inflammabilité des matériaux souples

Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

Date de l'essai : 09/01/2006

Lieu de l'essai : IFTH site de LYON

Conditionnement : (23 ± 2)° C et (50 ± 5) % HR pendant 7 jours

Nombres d'éprouvettes testées : 12
Dimensions des éprouvettes mm : 600 x 180 mm
460 x 230 mm
70 x 70 mm

ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE
NF P 92-503
Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : **PRECONTRAIN 251**

RESULTATS DES ESSAIS

Eprouvettes	Instants de l'inflammation (en sec)	Durée de l'inflammation après retrait de la flamme (en sec)	Longueur détruite (en cm)	Largeur détruite entre 45 et 60 cm (en cm)
FACE ENDROIT				
<i>Sens chaîne</i>	/	0	18	0
<i>Sens trame</i>	/	0	15	0
FACE ENVERS				
<i>Sens chaîne</i>	/	0	16	0
<i>Sens trame</i>	/	0	17	0
Moyenne des longueurs détruites en cm :		17		
Moyenne des largeurs détruites en cm :		0		

Chutes de gouttes non enflammées : **non**

Chutes de gouttes enflammées : **non**

Présence de points en ignition se propageant sur une distance supérieure à 25cm : **non**

Observations : /

Etant donné que l'échantillon se trouve au niveau du brûleur, il est nécessaire de procéder à l'essai de propagation de flamme NF P 92-504.



ESSAI DE PROPAGATION DE LA FLAMME

NF P 92-504

Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : **PRECONTRAIT 251**

RESULTATS DES ESSAIS

Application Eprouvettes	Durée d'inflammation après retrait du brûleur en secondes									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FACE ENDROIT										
<i>Sens chaîne</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sens trame</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FACE ENVERS.										
<i>Sens chaîne</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sens trame</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chutes de gouttes non enflammées **non**

Chutes de gouttes enflammées : **non**

Effet de propagation de la flamme : **non**

Observations : /

ESSAI POUR MATERIAUX FUSIBLES

NF P 92-505

Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : **PRECONTRAIT 251**

RESULTATS DES ESSAIS

Eprouvettes	Instants d'inflammations (sec)	Durée des Inflammations (sec)*	Chutes de gouttes		Inflammation de la ouate de cellulose
			Enflammées	Non enflammées	
<i>1</i>	24	7	NON	NON	NON
<i>2</i>	11/48	13/5	NON	NON	NON
<i>3</i>	10/25/38	5/5/7	NON	NON	NON
<i>4</i>	41	18	NON	NON	NON

Présence de fumées : Fumée noire.

Aspect du résidu : Carbonisé.

* Seules sont prises en compte les inflammations d'une durée supérieure à 3 s.

Observations : *Nombreux effets flash et inflammation < 3 s.*



Institut Français
Textile - Habillement

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°LYC-05-3661L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : **TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI
ZONE INDUSTRIELLE BP 54
38352 LA TOUR DU PIN**

MARQUE COMMERCIALE : **PRECONTRAI NT 251**

DESCRIPTION SOMMAIRE : **Grille polyester enduite sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse.
Masse surfacique nominale : 325 g/m²
Epaisseur nominale : 0,32 mm
Coloris : blanc**

RAPPORT D'ESSAI : **N° LYC-05-3661 du 12 janvier 2006**

NATURE DES ESSAIS : **Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles**

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : **non limitée a priori.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 12 janvier 2006

Directeur ou son représentant
Jacques – Hervé LEVY



ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE

ESSAIS

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue ● 69134 ECULLY CEDEX
Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax : (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017

Siège Social : Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. (33) 04 72 86 16 00 - Fax (33) 04 72 86 16 50 - www.ifth.org

SIREY 433 430 832 00017 - NAF 731Z - TVA : FR 39 433430832 - CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL (LOI DU 22 JUILLET 1948 - ARRÊTÉ DU 14 AVRIL 2000)